

Département de l'Isère	
Commune de Châtel-en-Trièves	
Délibération	2024 004

Envoyé en préfecture le 21/02/2024
Reçu en préfecture le 21/02/2024
Publié le 21/02/2024
ID : 038-200068336-20240213-2024004-DE



Délibération du conseil municipal de la commune de Châtel-en-Trièves

Séance du 13 février 2024

L'an deux mil vingt-quatre, et le treize à 20 heures 30 le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Domaine de Talon à Saint-Sébastien, sous la Présidence de Madame Fanny LACROIX, Maire.

Présents : Mme BLANCHET Florence - Mme GUILLET Alexia - M. JACQUET Christian - M. LABADIE Hervé - Mme LACROIX Fanny - Mme LOISEUR Nicole - M. SERRE Jean-Louis - Mme VETIER Dominique

Absents : M. BATOUX Gérard - Mme SEKELLY Julia

Absents excusés : Mme COLIN Valérie - M. CHABUEL Alain – M. AGRESTI Jean-Pierre

Pouvoirs : Mme COLIN Valérie à Mme GUILLET Alexia
M. CHABUEL Alain à M. LABADIE Hervé
M. AGRESTI Jean-Pierre à Mme LACROIX Fanny

Secrétaire de séance : Mme BLANCHET Florence

Date de la convocation : 07/02/2024

Date d'affichage : 07/02/2024

Nombre de Membres en exercice : 13

Nombre de Membres présents : 08

Ayant pris part à la délibération : 11 **Pour :** 11 **Contre :** 0 **Abstention :** 0

Objet : Autorisation donnée au Maire de déposer une demande DETR – DSIL 2024 relatif au projet global de l'aménagement de la Place du village de la commune historique de Cordéac et de la réhabilitation de l'ancienne école des garçons

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 2023 091 du 19 décembre 2023.

Madame la Maire explique au conseil municipal les avancées des études sur le projet de la réhabilitation de l'ancienne école des garçons en bâtiment multi activités (cantine intergénérationnelle, salle activités à vocation territoriale et l'annexe mairie) et la place du centre bourg attenante. La phase de diagnostic préalable a permis de construire un scénario d'aménagement, validé par le Conseil municipal et travaillé en amont aux travers de différents atelier participatif avec la population.

Il est proposé désormais de lancer la phase suivante d'études préalables à la réalisation des travaux : esquisse / APS / APD et montage des dossiers de consultations des entreprises.

Le coût prévisionnel de l'opération de travaux se compose de la sorte ainsi que le plan de financement suivant :



Coût estimatif de l'opération				
Pour être recevable, un dossier doit faire apparaître des montants identiques sur les devis ou l'APD, la délibération et le plan de financement				
Nature des dépenses les montants indiqués (sans arrondi) doivent être justifiés	Nom du prestataire	Montant (HT)	dont montant accessibilité (catégorie 2/B)	dont montant rénovation énergétique (catégorie 2/C)
Maîtrise d'œuvre			A proratiser le cas échéant	
Architecte	RA2	83 227,60 €		
Thermique et fluide	ADRET	16 822,26 €		
Structure	Soractec	6 420,14 €		
Paysagiste	Atelier Verdance	18 776,29 €		
VRD	Un b e VeRdé	6 783,56 €		
Architecte	Ioana Popa	7 796,00 €		
Études complémentaires / frais annexes			A proratiser le cas échéant	
Géomètres	A.TMO	1 000,00 €		
Sondages pré travaux	EURL Gérard Tacchini	865,00 €		
Diagnostic avant travaux	PENT	2 650,00 €		
Géomètres	ATMO	1 150,00 €		
Contrôle technique	Alpes Contrôles	5 440,00 €		
CSPS	APAVE	5 360,00 €		
Sous-total MOE/Études		156 290,85 €	0,00 €	0,00 €
Travaux ou acquisitions (catégorie A/2 et A/3)			A détailler le cas échéant	
Acquisition foncière		11 000,00 €		
Désamiantage		9 850,00 €		
Démolition - dépose - gros œuvre		75 270,00 €		680,00 €
Charpente - couverture - zinguerie		81 600,00 €		23 325,00 €
Façades		45 000,00 €		5 389,00 €
Menuiseries int/ext		153 101,75 €		3 870,00 €
Aménagement intérieur		43 050,00 €		
Cloisons - doublages - isolation		27 215,75 €		9 200,00 €
Peintures		1 030,00 €		
Isolation paille et terre		39 130,00 €		23 200,00 €
Parquets		24 300,00 €		
Carrelages - faïences		6 052,50 €		
Elévateur		30 000,00 €	30 000,00 €	
Electricité court fort et faible		45 750,00 €		
CVC sanitaires		140 000,00 €		110 000,00 €
VRD		33 873,00 €		30 608,00 €
Divers et imprévus		73 660,00 €		
Installation de chantier et préparation		10 400,00 €		
Démolition et terrassement		47 315,00 €		
Revêtements sols et bordures		133 658,80 €		
Réseaux AEP EU		77 769,00 €		
Maçonnerie - soutènements		69 850,00 €		
Mobiliers - équipements		116 430,00 €		
Plantations		17 970,00 €		
paysagiste préparation chantier		10 400,00 €		
paysagiste démolition terrassement		50 374,25 €		
paysagiste revêtement sols bordures		132 312,80 €		
paysagiste réseaux EP AEP EU		87 162,00 €		
paysagiste maçonnerie		69 850,00 €		
paysagiste mobilier		144 930,00 €		
paysagiste plantation		17 970,00 €		
Sous-total travaux ou acquisitions		1 826 274,85 €	30 000,00 €	206 272,00 €
COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL (HT)		1 982 565,70 €	30 000,00 €	206 272,00 €

Ressources prévisionnelles de l'opération				
Financements	A préciser le cas échéant	Sollicité ou acquis	Montant (HT)	Taux
Fonds européens				0,00%
DETR			198 256,57 €	10,00%
DSIL			594 769,71 €	30,00%
FNADT				0,00%
Autres aide État				0,00%
Conseil régional				0,00%
Conseil départemental		sollicité	717 359,01 €	50,00%
EPCI				0,00%
Autre collectivité				0,00%
à préciser				0,00%
Sous-total aides publiques	Taux de financement public		1 510 385,29 €	76,18%
Autres aides non publiques				
à préciser				
Sous-total autres aides non publiques			0,00 €	
Part de la collectivité	Fonds propres		72 180,41 €	
	Emprunt		400 000,00 €	
	Crédit bail ou autres			
	Recettes générées par le projet			
	Participation du maître d'ouvrage		472 180,41 €	23,82%
TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES (HT)			1 982 565,70 €	

Madame la Maire sollicite l'avis du conseil municipal sur le lancement de cette opération.

Afin de solliciter les financeurs, Madame le Maire demande au conseil municipal :

- De valider le plan de financement proposé ci-dessus :
- De l'autoriser à déposer une demande de financement globale auprès de tous les financeurs désignés ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Valide le plan de financement proposé ci-dessus ;
- Autorise Madame le Maire à déposer une demande de financement globale auprès de tous les financeurs désignés ci-dessus ;
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette demande de financement globale.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
 Pour copie conforme.
 Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture.
 Publication le : 19/02/2024.
 En Mairie.

Le Maire,
 Fanny LACROIX.

Envoyé en préfecture le 21/02/2024

Reçu en préfecture le 21/02/2024

Publié le 21/02/2024

Berger
Levrault

ID : 038-200068336-20240213-2024004-DE